

[Texte]

du Québec ou de l'Ontario souffrent au profit des régions urbaines. Alors pour répondre au Ministre, tout en étant d'accord avec le principe du quotient, avec le principe de la représentation proportionnelle basée sur la population, et avec la possibilité d'accorder plus ou moins pour s'adapter, je voudrais avoir une protection quelconque, encore plus que celle du Bill C-214, à l'effet que si on diminue la représentativité rurale qu'au moins on respecte autant que possible, et non pas obligatoirement les entités naturelles du milieu rural.

Monsieur le président, la dernière fois, j'étais bien d'accord avec le procédé. Mais j'ai été avisé, comme tous les députés, par les journaux, de leur travail. Et il y était écrit que l'on avait jusqu'à telle date pour présenter un avis écrit. J'ai envoyé un avis écrit daté du 9 février à l'honorable juge François Chevalier. Il m'a répondu: «Vous pouvez venir témoigner.» J'ai préparé un mémoire de 69 pages qui est allé directement au panier. C'est ce que je veux éviter, monsieur le président. Je me bats moi pour la représentativité rurale. Je ne veux pas nécessairement augmenter le nombre des comtés ruraux parce qu'on se base sur le principe de la démographie. D'accord, mais qu'au moins on respecte les entités naturelles d'une population sur le plan rural si du moins on diminue sa représentativité à cause des facteurs démographiques soit l'immigration ou soit le facteur de fertilité naturelle.

Alors je ne sais pas si le président du Conseil privé saisit mon argument précis, mais je ne veux pas forcer les commissaires à poser leurs limites à tel endroit plutôt qu'à tel autre, mais j'aimerais qu'ils me consultent avant d'imprimer cela parce qu'il est absurde de penser que les commissaires vont consentir à m'écouter ou à écouter le député de Drummond ou de Lévis, après que toutes les dépenses auront été effectuées, après que la publication aura été faite dans les journaux. Ce serait un non-sens que d'espérer que les commissaires vont nous écouter. Ils sont très polis, ils nous offrent un café, mais notre mémoire s'en va directement dans le panier, monsieur le président, ce qui fait que l'Abitibi est sous-représentée, que les Cantons de l'Est en souffrent énormément.

Le comté de Frontenac est représenté actuellement par un excellent député, M. Corriveau; son comté disparaissait complètement. Comment voulez-vous que cet homme ou que la population du comté de Frontenac puisse se faire entendre si elle ne peut le faire qu'après la publication des cartes, au moment où toutes les dépenses ont été effectuées? Et quand même Frontenac c'est important, ce sont des mines d'une richesse inouïe qu'il y a dans le comté de Frontenac, à Thetford Mines. On n'en tient pas compte, on donne une autorité aux commissaires, ils tracent des lignes, ils font un jeu mathématique, puis au bout, ils nous invitent à faire nos commentaires, poliment pour sauver la face de la démocratie et de la consultation, mais ils fourrent nos mémoires dans le panier, puis on reste avec ça. C'est comme ça, monsieur le président, que je rappelle au président du Conseil privé que 13 députés se sont liés pour bloquer ces travaux-là, non pas que ces 13 députés, en dehors de toute partisanerie politique, n'étaient pas d'accord avec le principe du quotient ou le principe de l'amalgame, mais bien parce qu'ils ne pouvaient plus rien changer pour protéger leur milieu naturel. Et c'est encore ce qui va arriver là.

[Interprétation]

with the possibility of a percentage margin, I should like to have more protection than Bill C-214 now offers for the rural ridings, if rural representation is decreased.

I was fully in agreement with the procedure adopted the last time. But, like all members of Parliament, I became aware of what they were doing through the newspapers. It was stated in the newspapers that a written notice of intent to present a representation could be made up to a certain date. I sent a written notice dated February 9 to Judge François Chevalier. He told me I could come and testify, and I prepared a brief of 69 pages. This brief was simply tossed into the wastebasket. This is the kind of thing I am trying to present in this instance. I am fighting in favour of rural representation, and I do not necessarily want to increase the number of rural ridings since this system is based on demographic growth. I would simply like the natural unit within a population at the rural level to be respected, if rural representations is decreased because of demographic factors, whether it be a matter of immigration or birth rate.

I do not know if the President of the Privy Council has fully understood my point. I am not attempting to compel the electoral commissioners to establish electoral boundaries in one place rather than in another. I would simply like them to consult me before printing in the papers their electoral map. It is foolish to think that they are going to listen to what I have to say or to listen to the arguments of the member from Drummond or Levis after the map has been drawn up and published in the papers. They are polite, they offer us a cup of coffee, but our briefs are just tossed into the wastebasket. It is for this reason that Abitibi is under represented and the Eastern Townships suffer because of this.

The riding of Frontenac is presently represented by an excellent member of Parliament, Mr. Corriveau. His county will disappear completely. How do you expect him or the people living in Frontenac riding to make themselves heard if this can only be done once the electoral maps are published? After all, Frontenac riding is important; it has mines and considerable natural resources, at Thetford Mines, for example. But these factors are not taken into consideration, the commissioners are given the powers to draw up these maps, and they then politely invite us to express our opinion afterwards, just to pay lip-service to democratic consultation. Our briefs are thrown out, and that is all there is to it. This is why I would like to remind the President of the Privy Council that some 13 members of Parliament joined together to block the work being carried out by the commissioners. It was not because these members of Parliament did not agree with the quotient or the amalgam principles, but quite simply because they were unable to bring about any changes once the maps had been drawn up. The same thing is going to happen here.